

AFFAIRE N° 11 - Proposition de vente concernant un terrain situé à Saint-Denis,
Rue du Général de Haulle, d'une superficie de 1.488 m², appartenant à M. Claude
MARION, propriétaire à St-Joseph.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Il s'agit d'un terrain situé à proximité des écoles, dans une zone où la circulation est particulièrement dense et qui pourrait être utilisé comme parking pour les écoles.

J'estime que le prix de vente proposé est correct, compte tenu de sa situation en première zone urbaine.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet ./.

LE MAIRE : Il s'agit d'un terrain qui se trouve en face du Lycée.

Avec le nombre croissant de véhicules qui circulent dans ce secteur, il est indispensable qu'à l'avenir nous saisissons toutes les occasions qui se présenteront chaque fois qu'un terrain sera libre du côté des écoles.

Le terrain de M. MARION a près de 1500 m² et sa situation serait parfaite pour un parking. Il se situe rue Dauphine, du côté de l'ancien immeuble BLAY appartenant actuellement à la MCI.

Messieurs, je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera au sujet de cette affaire. Je mets aux voix l'adoption du rapport et je procéderai ensuite à la contre-épreuve.

- Dix Conseillers se prononcent pour l'acquisition du terrain.
- Quatre Conseillers s'abstiennent.
- Trois voix contre le projet : celles de M.M. RAVAUX, LAMBERT et AUHER.

Le Maire demande aux opposants d'expliquer les raisons de leur refus en ce qui concerne le prix, ou en ce qui concerne l'utilisation du terrain.

M. RAVAUX estime que le prix de 8.000.000. de francs pour garer des voitures est vraiment exagéré en raison de la situation de la rue Dauphine...

M. VERGOZ trouve que la dépense est importante pour un parking.

Le Maire fait ressortir que la création d'un parking dans ce secteur est indispensable, car elle permettrait une circulation normale

non seulement pour le Lycée mais également lors des cérémonies de l'Eglise de l'Assomption qui créent souvent des embouteillages devant le Lycée et aux alentours.

A une question du Maire, M. AUBER répond que son refus est basé sur les mêmes motifs que ceux exprimés par M. RAVAUX ; il trouve qu'une dépense de cet ordre pour la création d'un parking est trop importante. M. AUBER suggère l'idée d'un parking payant...

Le Maire répond que les essais qui ont été faits dans ce domaine se sont révélés déficitaires tant en France métropolitaine qu'ailleurs. D'autre part, pour réaliser un parking payant, il faudrait que la Commune engage spécialement à cet effet un contrôleur de recettes.

M. RAVAUX fait ressortir qu'un terrain rue Dauphine atteignant ce prix, si la Commune devait construire des parkings rue de Paris, rue Jean Chatel, ou dans l'une des grandes artères de la Ville, elle serait dans l'obligation de payer des prix fous...

Le Maire: Les Conseillers qui ont voté contre ce projet d'acquisition ayant exprimé les raisons de leur opposition, et le vote étant acquis, nous allons demander au Service des Domaines de procéder à l'évaluation du prix de ce terrain, puisque le prix offert est supérieur à 3.000.000. de francs.